



Vol de plaques funéraires sur caveau famillial

Par **picardalain_old**, le **12/11/2007 à 20:22**

Madame, Monsieur,rnrnje m adresse à vous afin de savoir quelles sont les démarches a suivre pour vol d'artickes funéraires sur le caveau de mes parents.rnrn1) demande par téléphone a la gendarmerie du village le plus proche du cimetièrè qui me renvoi a l hotel de police pour depot de plainte.rnrn2) hotel de police refuse de prendre ma plainte pour "vol"ils ne sont pas la pour cela????? me renvoye a la gendarmerie de ma commune.rnrn3) gendarmerie de la commune me signale qui sont centre de police motorisé et ne peuve prendre ma déposition de plainte.rnrnA CE JOUR JE TROUVE INADMISSIBLE QUE PERSONNE NE PUISSE FAIRE LE NECESSAIRE POUR L UTILISATION DE BIEN D AUTRUIS SANS RESTITUTION.rnrnSURTOUT DANS UN CIMETIERE, JE TROUVE CELA DE TRES MAUVAIS GOUT???rnrnOU PAR SIMPLE LAXISMERnrnRECEVEZ, MADAME, MONSIEUR, MES DISTINGUEES CIVILITES.rnrn**Alain PICARD**rn**7 BIS RUE DU DOCTEUR JEANNIN**rn**71 380 SAINT MARCEL**rnTEL 06/75/97/60/32 PORTABLE PERSOrnrOU PRO 03/85/46/25/20 DE 9H30 A 12H ET DE 14H A 19H